Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260305-26_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Le cinq mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix-sept février deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
17 février 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 0

Votants : 12

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Roger SOURDAINE
Robert EVEILLARD
Marianne LAYEC
Mickaël LORAND
Elodie BRIAND
Véronique LETARD
Jean-Claude BOUCHET
Laëtitia VAIDIE
Catherine BURLOT
Christophe DUVAL
Aurélie BAUBRY-LOUVEL

Excusé(e)(s)
Caroline BEDEL
Stéfan MAIDANATZ

Absent(e)(s)
Mireille MOINERIE

Secrétaire séance
Catherine BURLOT

THÈME : FINANCES **N°26.08**

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2025 au budget primitif 2026

- **Budget principal**

Considérant que l'affectation des résultats intervient après constatations des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif et que les résultats doivent être intégrés à la décision budgétaire qui suit le compte administratif ;
Considérant qu'il faut prendre en compte différents éléments :

- Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement : on ajoute le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice N à celui de l'année précédente (déficit ou excédent reporté) ;
- Le résultat d'exécution de la section d'investissement : comme ci-dessus, c'est le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice N auquel on ajoute l'excédent ou le déficit de l'année précédente,
- Pour le budget principal : les restes à réaliser (RAR) : ce sont les dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Ces RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET COMMUNAL

	CLOTURE COMPTES 2025	
	SECTION FONCTIONNEMENT	
1	Résultat clôture exercice précédent	294 010,63
2	Part affecté à l'investissement 1068	294 010,63
3	Résultat reporté de l'exercice précédent (1-2)	69 108,56
4	Dépenses de fonctionnement	640 200,91
5	Recettes de fonctionnement	870 265,08
6	Résultat de fonctionnement de l'exercice (5-4)	230 064,17
7	Résultat global de fonctionnement à affecter (3+6) N+1	**299 172,73**
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
8	Résultat clôture exercice précédent	-250 879,05
9	Dépenses d'investissement	446 732,40
10	Recettes d'investissement	542 572,46
11	Résultat d'investissement de l'exercice (10-9)	95 840,06
12	Résultat global de la section d'investissement (8+12) 001	**-155 038,99**
	Restes à réaliser dépenses	5 599,57
	Restes à réaliser recettes	14 000,00
	Besoin de financement de la section d'investissement (12+RAR)	-146 638,56
13	**RESULTAT GLOBAL (7+12)**	**144 133,74**
7	Résultat global de fonctionnement à affecter (3+6)	299 172,73

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260305-26_08-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Date convocation
17 février 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 0

Votants : 12

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Roger SOURDAINE
Robert EVEILLARD
Marianne LAYEC
Mickaël LORAND
Elodie BRIAND
Véronique LETARD
Jean-Claude BOUCHET
Laëtitia VAIDIE
Catherine BURLOT
Christophe DUVAL
Aurélie BAUBRY-LOUVEL

Excusé(e)(s)
Caroline BEDEL
Stéfan MAIDANATZ

Absent(e)(s)
Caroline BEDEL
Stéfan MAIDANATZ
Mireille MOINERIE

Secrétaire séance
Catherine BURLOT

Conseil Municipal vient d'arrêter le [illegible] en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

***Vu** l'article R2311-12 du CGCT ;*

Le résultat de la **section d'investissement est négatif**. Le résultat doit faire l'objet d'une affectation en section d'investissement au compte 001 en dépenses du budget 2026.

Le résultat de la **section de fonctionnement est positif.** Étant donné que le résultat de la section d'investissement est négatif, il y a un besoin de financement en investissement de 146 638.56€ pour 2026.
L'excédent de la section de fonctionnement est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement. Il est obligatoire d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant au moins égal au besoin de financement de la section d'investissement. Et inscription, le cas échéant, du solde en recettes au compte 002 du budget 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, pour le budget principal de 2026 ;

- D'affecter le résultat de la section d'investissement dépenses au compte 001 : 269 172.73€
- D'affecter une partie du résultat en section de fonctionnement au 002 : 30 000.00€
- D'affecter au compte 1068 un montant de : 146 638.56€
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Jean-François BOHANNE